

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 49 (1941)
Heft: 5

Artikel: Les monnaies vaudoises : frappées de 1804 à 1846
Autor: Lavanchy, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-38575>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES MONNAIES VAUDOISES

frappées de 1804 à 1846

par Charles LAVANCHY

Dans ce petit travail, nous n'avons pas pu exposer, même brièvement, la question monétaire au Pays de Vaud, car elle n'est elle-même qu'un chapitre de l'histoire économique.

De tout temps des monnaies ont circulé ou ont été frappées sur le territoire de l'actuel canton de Vaud : les Gaulois, les Romains y avaient des établissements de commerce ; de l'époque mérovingienne il nous reste même quelques pièces frappées à Avenches et Lausanne ; du Moyen-Age nous connaissons celles des évêques de Lausanne et celles que les barons de Vaud frappèrent à Nyon. Berne nous apporta ses monnaies dès 1536, puis la République helvétique les siennes de 1798 à 1803.

Durant cette dernière période, le canton de Sarine et Broye, qui s'étendait aux territoires des actuels districts vaudois de Payerne et d'Avenches, frappa une pièce de 42 creuzers, que le Gouvernement de la République helvétique mit hors cours par son arrêté du 20 novembre 1800. Nous ne la rappelons que pour mémoire, car elle a été décrite par d'autres auteurs.

Dans une courte bibliographie, nous indiquons les principaux travaux qui ont étudié ces périodes monétaires. Nous nous

sommes bornés à étudier les monnaies frappées par le canton de Vaud lui-même, qui le fit pour la première fois en 1804 et suspendit ses frappes en 1846, lorsque les signes avant-coureurs de la révolution de 1848 laissaient prévoir qu'entre autres réformes la création d'une monnaie fédérale était inéluctable. Effectivement, la nouvelle Confédération frappa monnaie dès 1850.

Le 16 avril 1803, le Grand Conseil du canton de Vaud adopta les couleurs et l'écusson vaudois. Le Petit Conseil, plus tard Conseil d'Etat, se vit attribuer les pouvoirs pour procéder à la frappe d'une monnaie vaudoise. Le directeur de la Monnaie de Berne, Fueter, fut consulté, et l'on confia la création d'un atelier, et sa direction, à Bel-Bessières. Les premiers essais de frappe furent faits en 1804, pour des pièces de 10, 5, 1 et $\frac{1}{2}$ batz, dont quelques-unes sont actuellement assez rares.

De 1804 à 1823, le canton de Vaud frappa sans discontinuer.

En 1825, les cantons de Berne, Fribourg, Soleure, Bâle, Argovie et Vaud se groupèrent en concordat monétaire, et frappèrent dès lors une monnaie d'un type uniforme. Ils re-créaient ainsi l'alliance monétaire, que Leurs Excellences de Berne avaient su élaborer au cours des conférences de 1588 et 1592, tenues à Payerne, et que les révolutionnaires de 1798 avaient sous-estimée.

* * *

Nous nous sommes efforcés, dans ce travail, d'établir avant tout un catalogue aussi complet que possible des pièces frappées à Lausanne de 1804 à 1846. Si quelques-unes nous ont peut-être échappé, leurs détenteurs nous les signaleront et contribueront ainsi à la rédaction d'une histoire plus complète des monnaies au Pays de Vaud. Jenner, par exemple, cite dans son ouvrage une pièce de $2\frac{1}{2}$ rappes de 1819, dont nous n'avons trouvé trace ailleurs. A-t-elle vraiment été frappée?

Nous n'avons pu, faute de place, indiquer toutes les petites variantes, ni les frappes en or, en argent, en cuivre ou en laiton, qui n'étaient que des essais ou des frappes non officielles — par exemple la pièce de 5 batz en or frappée par Trachsel.

Pour mémoire, nous signalons quelques particularités : le quart de franc (Nº 27), est un projet émanant d'un membre du Grand Conseil, projet refusé par ce corps.

La pièce de 1 franc de 1846 (Nºs 9 et 10) a été frappée par le Conseil d'Etat et remise comme prix pour le tir au fusil organisé lors de la fête civique du 9 août 1846. Elle commémore l'acceptation par le peuple vaudois de la Constitution du 10 août 1845.

Par arrêté du 4 mars 1830, le Conseil d'Etat donna libre cours aux écus français de 6 livres, qui ne pesaient pas moins de 542 grains. Ces écus furent munis gratuitement d'une contre-marque — l'écusson vaudois, et 39 batz, leur nouvelle valeur — et d'un cordon semblable à celui des pièces vaudoises de 40 batz, entre le 1^{er} avril et le 15 mai 1830 (Nº 77).

* * *

Selon Coraggioni, il a été frappé par le canton de Vaud dans la période de 1804 à 1823 :

11.718 pièces de 10 batz	= fr. 11.718.—
561.586 pièces de 5 batz	= fr. 280.793.—
5.413.160 pièces de 1 batz	= fr. 541.316.—
3.083.953 pièces de ½ batz	= fr. 154.197.65
287.258 pièces de 2½ rappes	= fr. 7.181.45
211.220 pièces de 1 rappe	= fr. 2.112.20
<hr/> 9.568.895 pièces	= fr. 997.318.30

— nous ignorons combien de pièces de 40 et de 20 batz furent frappées — et les monnaies concordataires suivantes :

408.112 pièces de 5 batz, de 1826 à 1831
4.833.120 pièces de 1 batz, de 1826 à 1834

Ultérieurement, l'Etat de Vaud fit encore frapper une certaine quantité de pièces comme prix pour le tir des bourgeois de 1846 :

647 pièces de 40 batz avec le coin de 1812
1182 pièces de 20 batz avec les coins de 1810 et de 1811
8626 pièces de 1 franc datées de 1845.

En 1826, on utilisa pour la frappe nouvelle les monnaies de la période de 1804 à 1823, qui furent simplement chauffées et surfrappées. Le Bulletin du Grand Conseil de 1830, aux pages 489 et suivantes, donne les précisions ci-dessous :

Billon (1 batz) :

Il en avait été déjà refrappé jusqu'au 30 septembre 1828 pour Fr. 235.950.—

Depuis le 1^{er} octobre jusqu'à maintenant, l'entrepreneur de la refrappe a encore versé. Fr. 88.790.—

Retiré en 1829 : Fr. 286.283.— On a refrappé en 1829 Fr. 174.900.—

Ce qui porte la masse de notre billon refrappé au 1^{er} mai 1830 à Fr. 499.640.—

Il serait intéressant de vérifier ces chiffres, car ceux indiqués par Coraggioni — qui ne donne pas ses références — ne concordent pas avec ceux du Bulletin.

Retrait des monnaies vaudoises.

Lors de l'introduction de la monnaie fédérale, il fut retiré en 1851 :

616 pièces de 40 batz	
4.036 pièces de 20 batz	
19.263 pièces de 10 batz	
513.498 pièces de 5 batz	
5.044.490 pièces de 1 batz	
2.464.118 pièces de $\frac{1}{2}$ batz	
32.428 pièces de $2\frac{1}{2}$ rappes	
7.493 pièces de 1 rappe	
77 pièces françaises contremarquées 39 BZ.	
<hr/>	
8.086.019 pièces vaudoises valant : Fr. 1.290.824.31	

Description des monnaies.

Nous n'indiquons pas le poids et le diamètre de chaque pièces, mais nous bornons à réunir ces renseignements dans le tableau ci-dessous :

Espèces	Diamètre m/m.	Poids gr.	Titre
			1 : 1000
40 batz	40	29.25	905
20 batz	35	14.70	901.5
10 batz	30	7.45	902
5 batz	26	4.35	671
1 franc	28	7.35	
1 batz	25	2.55	160
$\frac{1}{2}$ batz	23	1.90	89
$2\frac{1}{2}$ rappes	$18\frac{1}{2}$	1.10	41
1 rappe	14	0.65	41

Bibliographie.

- CORAGGIONI, Leodegar, *Münzgeschichte der Schweiz*, Genève,
1896.
- JENNER, Ed., *Die Münzen der Schweiz*, Berne, 1879
et 1901.
- POOLE, R.S., *A descriptive catalogue of the Swiss
coins in the South Kensington Mu-
seum*, Londres, 1878.
- STROEHLIN, Paul-Chs, Collections numismatiques de feu le
Dr Paul-Chs. Stroehlin, 1^{re} et 3^{me}
parties, Genève, 1909 et 1911.
- TOBLER-MEYER, W., *Die Münz- und Medaillen Sammlung
des Herrn Hans Wunderly- von
Muralt*, vol. IV, Zurich, 1878.

A. MONNAIES D'ARGENT

40 batz

1. **1812** Ecusson cantonal surmonté d'une couronne de chêne et accosté de branches de vignes et d'épis de blé.

CANTON DE VAUD

Exergue : 1812

Guerrier debout, tenant une hallebarde de la main gauche, appuyé sur un écusson portant l'inscription : XIX CANT :

Exergue : 40 BATZ

2. **1812** Identique au n° 1.

Identique au n° 1, sauf 40. BATZ.

Il existe plusieurs variétés de tranche :
tranche formée par 3 feuilles de laurier ou par un zig-zag.

20 batz

3. **1810** Type du n° 1, sauf 1810.

Type du n° 1, sauf 20. BATZ.

4. **1811** Identique au n° 3, sauf le millésime :
1811.

Identique au n° 3.

Il existe aussi des variétés de tranche comme pour la pièce de 40 BATZ.

10 batz

5. **1804** Ecusson sans ornements :

Dans une couronne de chêne :

CANTON DE VAUD

Exergue : 1804

10

BATZ

— • —

Tranche : ligne ondulée avec points.

6. **1810** Même type que le n° 1, sauf le millésime : 1810.

Même type que le n° 1, sauf : 10. BATZ.

7. **1811** Identique au n° 6, sauf le millésime : 1811.

Identique au n° 6.

8. **1823** Identique au n° 6, sauf le millésime : 1823.

Identique au n° 6, sauf : XXII CANT sur l'écusson.

Tranche rayée.



1 franc

9. **1845** Ecusson surmonté d'une branche de chêne en couronne, accosté à gauche d'une branche de laurier et à droite d'une branche de chêne.

CANTON DE VAUD

Exergue : 10 AOUT 1845

- a) signature SIBER à gauche et à droite.
- b) signature SIBER à gauche seulement.

10. **1845** Identique au n° 9.

- a) point après 1845.

Guerrier debout tenant l'écusson

XXII CANT.

CONFEDERATION SUISSE.

Exergue : 1 FRANC

11. **1804** Type semblable au n° 5.

- a) écusson large
- b) écusson étroit

12. **1805** CANTON DE VAUD

Ecusson surmonté d'une couronne de chêne et accosté de palmes, au-dessous : 1805

Identique au n° 9 sauf :

Pieds du guerrier dans un rectangle.
Pas de point après CANT
Un petit S à gauche de l'écusson.

5 batz

Dans une couronne de chêne :

5

Batz

Dans une couronne formée de branches de vigne et d'épis de blé s'enroulant autour d'un cercle :

5

BATZ

*

13. **1806** Identique au n° 12, sauf

1806

Identique au n° 12.

14. **1807** id.

1807

Dans une couronne formée de branches de vigne et d'épis de blé :

5

BATZ

15. **1810** id.

1810

id.

16. **1811** id.

1811

id.

17. **1812** id.

1812

id.

18. **1813** id.

1813

id.

19. **1814** id.

1814

id.

20. 1826 CANTON DE VAUD	1826	LES CANTONS CONCORDANTS DE LA SUISSE.
même écurosson, au-dessous :		Croix ornementée, ayant au centre, dans un cercle de points : C
5. BATZ		
21. 1826 Identique au n° 20	1826	id.
sauf : 5. BATZ		
BEL		
22. 1827 Identique au n° 21 sauf	1827	id.
23. 1828	id.	id.
24. 1829	id.	id.
25. 1830	id.	id.
26. 1831	id.	id.

1/4 franc

27. 1830 Essai. CANTON DE VAUD	Dans une couronne formée par 2 branches de chêne :
Ecusson orné d'une couronne de chêne et accosté de deux branches de laurier, au bas : BEL (signature du graveur).	
diamètre : 17 1/2 mm.	1/4
poids : 1,782 gr.	FRANC
	—
	1830

B. BILLON

1 batz

28. 1804 Essai en argent. Même type que le n° 5, mais l'écusson se trouve placé dans un cercle rompu à sa base par un trait sous lequel se trouve le millésime : 1804.	Dans une couronne formée de bran- ches de vigne et d'épis de blé :
	1
	BATZ

10. RAP

Identique au n° 28, sauf le trait
séparant le mot BATZ et 10 RAP. :

1
BATZ
—
10. RAP.



11



1804



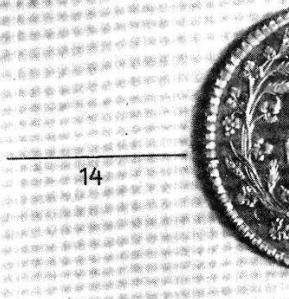
1805



12



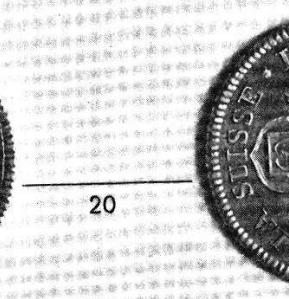
14



1804



14 a



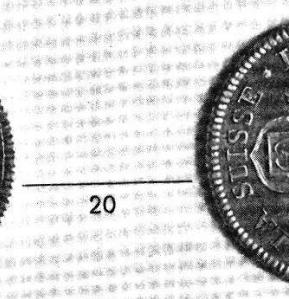
20



24



22



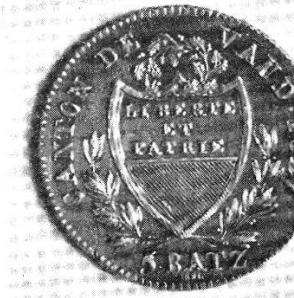
23



26



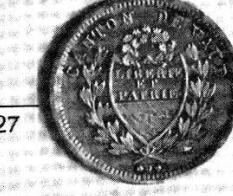
24



27



29



1804

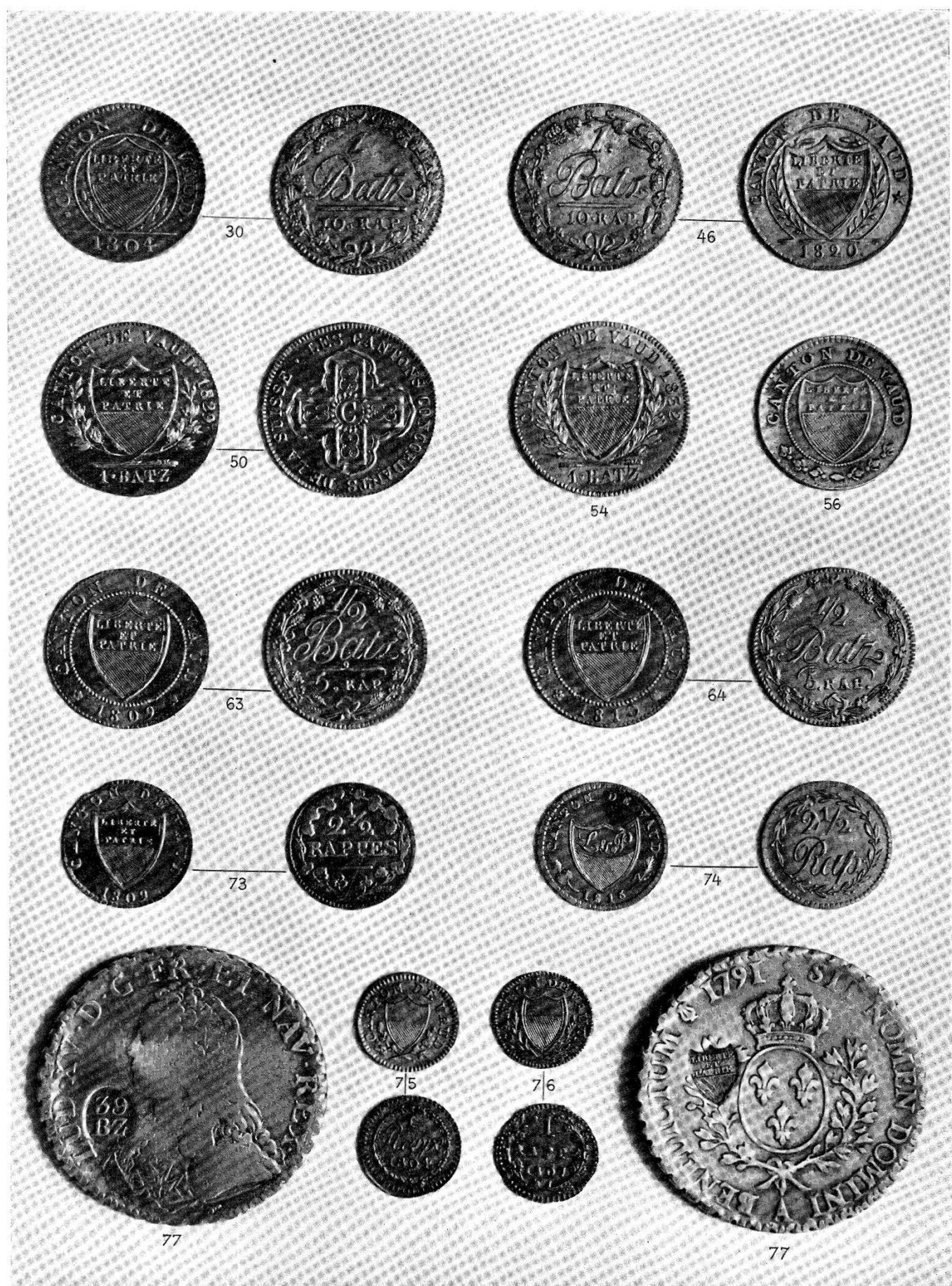


29

30.	1804	Type semblable au précédent, mais l'écusson est accosté de palmes.	Identique au n° 29
31.	1805	Identique au n° 30 : CANTON DE VAUD*	id.
32.	1806	Identique au n° 31,	id.
33.	1807	Même type, mais les palmes dépassent le haut de l'écusson CANTON DE VAUD	id.
34.	1808	Identique au n° 33	1808
35.	1809	id.	1809
36.	1810	id.	1810
37.	1811	id.	1811
38.	1812	id.	1812
39.	1813	id.	1813
40.	1814	id.	1814
41.	1815	id.	1815
42.	1816	id.	1816
43.	1817	id.	1817
44.	1818	id.	1818
45.	1819	id.	1819
46.	1820	id.	1820
47.	1826	Type semblable : CANTON DE VAUD Exergue : 1. BATZ	LES CANTONS CONCORDANTS DE LA SUISSE. Semblable au n° 20
48.	1827	Identique au n° 47	1827
49.	1828	id.	1828
50.	1829	id.	1829
51.	1830	id.	1830
52.	1830	id. palmes plus grandes	1830
53.	1831	id. »	1831
54.	1832	id. »	1832
55.	1834	id. »	1834

1/2 batz

56.	1804	Essai non adopté. CANTON DE VAUD, Ecusson dans un cercle, au bas une branche.	Dans une couronne : $\frac{1}{2}$ Batz 1804
57.	1804	Essai. Même type que le n° 5.	Dans une couronne : $\frac{1}{2}$ Batz 5 RAP.
58.	1804	Dans un cercle : Ecusson accosté de palmes. *CANTON DE VAUD*	Identique au n° 57. 1804
59.	1805	Identique au n° 58	1805 id.
60.	1806	id.	1806 Dans une couronne : $\frac{1}{2}$ Batz $\overbrace{}$ 5. RAP
61.	1807	id.	1807 Identique au n° 60.
62.	1808	id.	1808 id.
63.	1809	Ecusson sans palmes : *CANTON DE VAUD*	1809 id.
64.	1810	Identique au n° 63	1810 id.
65.	1811	id.	1811 id.
66.	1813	id.	1813 id.
67.	1814	id.	1814 id.
68.	1815	id.	1815 id.
69.	1816	id.	1816 id.
70.	1817	id.	1817 id.
71.	1818	id.	1818 id.
72.	1819	id.	1819 id.



2 1/2 rappes

73. **1809** CANTON DE VAUD

Ecusson sans palmes, au-dessous :
1809.

Dans une couronne :

2 1/2
RAPPES

74. **1816** CANTON DE VAUD,

Ecusson portant L & P
Fleuron à gauche de 1816 et épi à
droite.

Dans une couronne :

2 1/2
Rap:

1 rappe

75. **1804** CANTON DE VAUD,

écusson simple accosté.

Dans une mince couronne :

1
Rappe
1804

76. **1807** Même type que le n° 75.

Dans une large couronne :

1
RAPPE
1807

Ecus français de 6 livres contremarqués

77. **1830** Ecus de Louis XV ou de Louis XVI de divers millésimes, contremarqués :
39 BZ à l'avers, avec l'écusson vaudois au revers.

* * *

Note : Sur la deuxième planche, on a reproduit, par erreur, deux fois l'avers du n° 24, au lieu du n° 21.